

Intervenir sur les prix ? Pas n'importe comment

Le Belge paye son électricité et son gaz trop cher comparé à ses voisins, nombre d'études le prouvent. Le gouvernement annonce régulièrement des mesures destinées à diminuer les factures du consommateur. Bilan provisoire.

Nicolas Poncin (CSCE)

Peut-on évaluer l'efficacité des actions gouvernementales en matière de coût de l'énergie ? Prenons deux de ses mesures phares. La première a déjà été appliquée en 2012 et 2013. Il s'agit du gel des prix de l'électricité et du gaz. L'autre entrera en vigueur à partir d'avril 2014 : la diminution de la TVA sur le coût de l'électricité. Rétroactes et analyse.

Acte 1. Le gouvernement fédéral décide de plafonner les prix de l'énergie du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012. Pendant cette période, les ministres veulent analyser la structure tarifaire du prix pratiqué par le fournisseur de gaz et d'électricité. Il est à noter que la partie « coût de transport et de réseau » de la structure de prix de l'énergie est quant à elle plafonnée jusqu'à la fin 2014. Il s'agit bien d'un plafonnement, les fournisseurs pouvant toujours proposer des tarifs plus bas.

Acte 2. Le 25 août 2012, le gouvernement sort une loi (« loi portant des dispositions diverses en matière d'énergie ») qui permet au consommateur résidentiel et aux PME de changer de fournisseur d'énergie à tout moment, moyennant un préavis d'un mois. Le consommateur ne devra plus attendre la fin de son contrat pour changer de crémerie, il pourra le faire à tout moment. L'idée sous-jacente est que le consommateur fasse jouer la concurrence et choisisse le contrat le plus intéressant ; tandis que les fournisseurs, voyant leurs clients devenir actifs et s'intéresser à ce qui se passe chez leurs concurrents, diminuent leurs tarifs afin de garder ou d'attirer de nouveaux clients.

Acte 3. Pour promouvoir cette loi, le gouvernement lance une grande

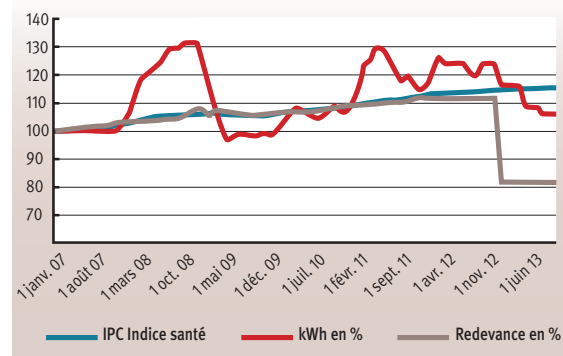
campagne de presse – « Osez comparer » – invitant le consommateur à confronter les différents contrats proposés par les fournisseurs. Les communes sont associées à cette action et quelques-unes d'entre elles proposeront à leurs citoyens de venir faire des comparaisons. C'est ainsi que 11.000 clients bruxellois ont changé de fournisseur, ce qui représente une augmentation de 79 % par rapport au second trimestre de 2012.

Au même moment, Electrabel sort discrètement un nouveau type de contrat, sans en faire de publicité. Il s'agit du pack Fixonline. Sa particularité, c'est que tout se fait par Internet : inscription, envoi des factures par mail, éventuelles questions du consommateur par chat via le site d'Electrabel, paiement par domiciliation ou par Zoomit... Ce nouveau contrat offre un prix particulièrement intéressant. Un prix fixe qui plus est, tant pour l'électricité que pour le gaz. Et côté gaz, c'est la première fois qu'un prix fixe devient compétitif par rapport aux prix variables proposés sur le marché. Du coup, ce nouveau type de contrat place Electrabel dans le haut du classement des simulateurs de prix de l'énergie, du moins pour ce seul contrat. Cependant, il n'est réservé qu'à une catégorie de la population, celle qui a l'habitude de tout gérer par Internet et qui est suffisamment à l'aise financièrement pour se doter d'une domiciliation.

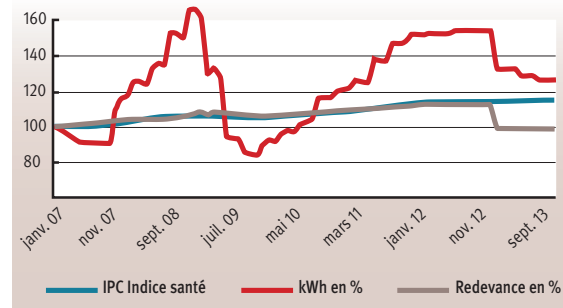
Acte 4. Janvier 2013, fin du plafonnement des prix. À l'approche du mois de janvier, moment où les tarifs vont dégeler, les fournisseurs d'énergie y vont de leurs petites annonces. Certains évoquent une perte financière importante due au gel des prix. Mais,

en décembre, Electrabel annonce une diminution significative de ses prix tant en gaz qu'en électricité, annonce qui est largement relayée dans la presse, chacun y allant de sa petite analyse. Les concurrents du fournisseur historique contre-attaquent et annoncent à leur tour des diminutions de prix, certains de façon plus timide que d'autres. Et de fait, les prix du gaz et de l'électricité vont fortement diminuer (voir graphique). ↗

EVOLUTION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ



EVOLUTION DU PRIX DU GAZ



Ces graphiques reprennent l'évolution des prix de la partie fournisseur dans le contrat Easy variable d'Electrabel, qui est anciennement le contrat par défaut, ainsi que l'évolution de la redevance (l'abonnement chez le fournisseur). On peut voir, tant pour le gaz que pour l'électricité, que le prix du kWh diminue fortement au 1^{er} janvier 2013.

⇒ **Acte 5.** Toujours dans cette loi du 25 août 2012, le gouvernement décide que le prix du gaz doit être détaché de celui du pétrole, mais couplé aux prix du gaz en bourse. Pour 2013, on remarque que les prix du gaz sont relativement stables, voire qu'ils baissent légèrement. En découplant le

fournisseur, mais joue sur une diminution de prix de l'électricité en manipulant une taxe, la TVA. Précisons également que cela ne touchera que les ménages, puisque les sociétés ou indépendants soumis à la TVA ont la possibilité de la déduire, ce qui représente pour eux une opération nulle. Sur la facture des ménages, cette mesure aura une incidence positive manifeste. Par contre, elle aura également un autre impact sur leur budget, qui sera moins visible et plus néfaste. Car cette baisse de la TVA va générer une baisse de l'inflation. Elle provoquera donc un saut d'index : prévue initialement pour juin juillet 2013, l'indexation a été reportée à janvier 2014. Ce saut d'index va annuler les effets bénéfiques d'augmentation du pouvoir d'achat dû à la baisse de la TVA. En fin de compte, le consommateur sera perdant. Un peu moins de dépenses au niveau de l'énergie, un peu plus sur les autres consommations (l'inflation, même si elle est faible, est bien là) et des revenus qui stagnent parce qu'ils ne sont pas indexés.

Secundo, nous savons que, en général, plus les revenus d'un ménage sont importants, plus il aura tendance à consommer. Cette mesure se révèle dès lors fort injuste, puisqu'elle va profiter essentiellement aux ménages les plus aisés. L'Institut pour un développement durable l'a bien démontré : les 20 % de ménages les plus

pauvres économiseraient 75 euros par an, contre près du double pour les 20 % de ménages les plus riches. Tertio, selon un article publié sur le site du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), « cette baisse de la TVA va avoir des impacts sur le budget de l'État. Même en prenant en compte les éventuels effets retours escomptés, on évoque un coût global de 500 millions d'euros pour la collectivité. Il s'agit là d'une perte de recettes conséquente alors que le gouvernement effectue des coupes budgétaires sévères dans toute une série de secteurs et que l'on évoque encore un effort de l'ordre de 8 milliards d'euros pour 2015 ». (1)

Bref, la baisse de la TVA sur l'électricité est une vraie fausse bonne idée. Elle n'est qu'un leurre qui fera croire que le ménage y gagne alors que – et c'est surtout vrai pour les ménages à faibles revenus – il risque d'y perdre quelques euros dans la globalité de son budget.

De façon plus générale, il semble que le politique puisse influencer le prix de l'énergie. Mais c'est en touchant au mécanisme du prix chez le fournisseur que la baisse est la plus forte, et sans doute aussi la plus durable. Restent néanmoins de grands défis qui sont le coût des certificats verts, le coût du transport-distribution et la tarification progressive. □

prix du gaz de celui du pétrole, peut-être se met-on à l'abri de trop fortes variabilités. Cependant, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions de ce découplage.

Conclusion : l'action gouvernementale a manifestement eu pour effet de tirer les prix à la baisse, au bénéfice du consommateur. Cependant, il faudra rester vigilant et surveiller le gain financier que le découplage du gaz au prix du pétrole donnera à l'avenir au consommateur final. Autre inconnue : le consommateur continuera-t-il à se montrer actif, en comparant les contrats et en choisissant régulièrement celui qui lui convient le mieux ?

Le 29 novembre 2013, le gouvernement décidait de la baisse du prix de la TVA de 21 % à 6 %. Bonne idée ? Tout d'abord, mettons en évidence que par cette action le gouvernement n'influence pas le prix pratiqué par le



1. Voir à l'adresse Web raccourcie : goo.gl/iSNnAi